



**PROFILAGE DES
POSTES EN GIRONDE:
*NON à un dispositif
délétère !***



**Le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO, la CGT éduc'action et SUD Éducation
s'opposent au profilage des postes.**

Le profilage s'accélère en Gironde avec toujours plus de postes concernés et une pression accrue sur les collègues. Sous couvert de « spécificité » des postes, le DASEN justifie ainsi ce profilage massif. Aujourd'hui ce sont des postes d'adjoints en CP et CE1 qui sont profilés, ainsi que toutes les directions en REP. A cela s'ajoute la longue liste des postes déjà profilés depuis la rentrée 2015 : Tous les postes en REP+, les directions d'écoles avec une décharge à 50% ou totale, les postes en TPS, les « plus de maîtres que de classes », plus 18 autres types de postes (CPC, classes citadines, FLE, hôpital, certaines ULIS, SESSAD, coordonnateur AVS....)

Le profilage remet en cause les droits collectifs des agents et le traitement équitable de tous les enseignant-es. Il permet à l'administration de se dédouaner de ses responsabilités vis-à-vis de la formation des enseignant-es, du taux d'encadrement dans les classes et de la réussite des élèves. Il renforce la pression de la hiérarchie.

Nous exigeons l'abandon du profilage.

Nous exigeons le respect des règles collectives et le retour d'un mouvement basé uniquement sur le barème (Ancienneté Générale des Services) garant d'une affectation transparente et équitable de tous les enseignants.

Motion du Conseil des Maîtres

Le conseil des maîtres de l'école réuni le
.....s'adresse à Monsieur le Directeur académique de la Gironde.

Nous demandons:

- l'abandon du profilage des postes qui entrave la mobilité des enseignants et les prive de leurs droits.
- le retour d'un mouvement basé sur le barème, équitable et transparent.
- le respect des règles collectives quelque soit le poste occupé ou demandé
- le respect des textes qui précisent que la répartition pédagogique est arrêtée par le directeur, ou la directrice, après consultation du conseil des maîtres et non par l'IEN ;

Nom qualité et signature des membres du conseil des maîtres

Motion à envoyer à ce.ia33-cabinet@ac-bordeaux.fr et à votre syndicat :

snu33@snuipp.fr - snudifo33@yahoo.fr - cgteducation33@gmail.com - sudeducaqui@orange.fr